

**Consentement au transfert de fonds de pension immobilisés à un fonds de revenu viager ou
à un fonds de revenu de retraite immobilisé**

Je, _____, suis le conjoint ou le partenaire de même sexe, tel que défini
(nom du conjoint du participant/de l'ancien participant)

dans la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, c.P.8, telle que modifiée, de l'Ontario (la « Loi »),

de _____ qui a droit à une rente de retraite provenant

(nom du participant/de l'ancien participant)

de fonds de pension immobilisés dans le cadre d'un régime de retraite assujetti à la Loi.

Être le « **conjoint** » d'un participant ou d'un ancien participant s'entend soit de l'homme, soit de la femme qui, selon le cas

- a) sont mariés ensemble, ou
- b) ne sont pas mariés ensemble et qui vivent ensemble dans une union conjugale,
 - (i) soit de façon continue depuis au moins trois ans, ou
 - (ii) soit dans une relation d'une certaine permanence, s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la *Loi sur le droit de la famille* (« spouse »).

et

Être le « **partenaire de même sexe** » d'un participant ou d'un ancien participant s'entend de l'une ou l'autre de deux personnes de même sexe qui

- a) vivent ensemble dans une union conjugale, soit de façon continue depuis au moins trois ans, ou
- b) soit dans une relation d'une certaine permanence, si elles sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la *Loi sur le droit de la famille* (« same-sex partner »).

Consentement

Je comprends que mon conjoint ou mon partenaire de même sexe veut transférer la valeur de sa rente de retraite dans (*indiquer le contrat souscrit*) : ☐ un fonds de revenu viager (FRV) *ou* ☐ un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) et je consens, par la présente, au transfert de la valeur de la rente de retraite dans le contrat indiqué.

En donnant ce consentement, je comprends que :

1. je ne renonce pas à mon droit à la rente de survivant, advenant le décès de mon conjoint ou de mon partenaire de même sexe; et
2. le FRV ou FRRI permettra à mon conjoint ou à mon partenaire de même sexe de retirer une certaine valeur du fonds chaque année, sous réserve des limites de retrait minimum et maximum, et que si :
 - (i) mon conjoint ou mon partenaire de même sexe choisit de retirer le maximum permis chaque année, et / ou
 - (ii) le rendement des placements du fonds est faible,le montant de toute rente de survivant au décès, la valeur disponible pour souscrire une rente ou toute autre prestation à laquelle je peux avoir droit peut être réduit de façon importante.
3. En tout temps, si la valeur de la rente de retraite est transférée dans un FRRI, il n'y a aucune exigence à l'effet que la valeur du fonds doive par la suite être transférée pour souscrire une rente.

Je sais qu'il n'y a aucune obligation de ma part à fournir ce consentement et que je suis entièrement responsable de ma décision.

Fait à _____, dans la province d _____, ce _____ jour d _____.
(mois) (année)

Signature du conjoint ou du partenaire de même sexe
du participant ou de l'ancien participant

Signature du témoin

Nom et adresse du témoin (en lettres moulées)

Note : Avant de remplir ce formulaire, vous devriez obtenir un avis juridique concernant vos droits individuels et l'effet de ce consentement.